

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2023

Date de convocation et d'affichage : 17 novembre 2023

DL-20231123-016

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BÉCHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Georges THOMAS		X	Emilie NGUYEN		X
Annie CHATELARD	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS		X
Hervé GINET		X	Isabelle DEBARD		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	
Georges THOMAS	Jean-Michel LADOUCE
Hervé GINET	Anne-Christine DUBOST
Annie GRIMAUD	
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	
Guyène MATILE-CHANAY	Marie Chantal JOLIVET
Antoine MATRAS	
Isabelle DEBARD	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Lydie DI RIENZO	58,6%	29	17	23



DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour la mise à disposition aux communes du fond de plan très grande échelle sur le département de l'Ain

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, explique qu'en matière de cartographie, la collectivité travaille actuellement sur deux supports :

- L'outil informatique Xmap, système d'information géographique du SIEA, qui permet de situer grossièrement l'ensemble des informations géographiques du territoire (zonage du PLU, servitude d'utilité publique, réseaux, cadastre, etc.)
- Google Map : pour le repérage plus précis en relation avec les éléments du terrain (clôtures, arbres, mobilier urbain, éclairage public, panneaux, etc.)

L'outil Xmap n'offrant aujourd'hui pas toutes les fonctionnalités nécessaires à un travail de précision, les services de la ville doivent jongler entre ces deux plateformes.

Afin d'améliorer l'outil Xmap et donc de permettre l'intégration d'un fond de plan précis dans le logiciel, il convient pour la commune de conclure une convention avec le SIEA.

Anne-Christine DUBOST informe l'Assemblée qu'une convention initiale, dénommée convention de constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), a été conclue entre le SIEA, le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de Information Géographique), ENEDIS, Régie Service Energie (RSE) et Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Elle définit un partenariat de mutualisation des coûts d'acquisition, de gestion et de maintien d'un fond de plan très grande échelle de type imagerie aérienne et localement, suivant la décision des partenaires, un fond de plan vectoriel complémentaire pour garantir une bonne lisibilité du fond de plan. Anne-Christine DUBOST précise qu'outre les économies d'échelles, ces partenariats visent à faciliter les échanges autour d'un fond de plan commun.

Dans ce cadre, elle présente le projet de convention entre la commune et le SIEA. Il définit les modalités de mise à disposition de la collectivité des données électroniques propriétés du SIEA et du CRAIG ainsi que les conditions d'utilisation et d'accès à ces données. Ce projet restera annexé à la présente délibération.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de mise à disposition aux communes du fond de plan très grande échelle telle que présentée,

HABILITE le Maire à signer cette convention.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 23 novembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

La secrétaire de séance

Lydie DI RIENZO

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

